

# LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 10, du 12 mars 2021

Non soumis au référendum



**Décret  
concernant la recevabilité matérielle de l'initiative  
législative populaire cantonale « Pour une juste répartition  
de la péréquation fédérale entre les communes »**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*

vu l'article 40 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE),  
du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 25 janvier 2021,

*décète :*

**Article unique** L'initiative législative populaire cantonale « Pour une juste répartition de la péréquation fédérale entre les communes », conçue sous la forme d'une proposition générale, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 23 février 2021

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*  
B. HUNKELER

*La secrétaire générale,*  
J. PUG